



COMMUNE DE VEYTAUX

PRÉAVIS No 01/2021

Déposé par voie de l'urgence

PRESENTE PAR LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE
DU LUNDI 15 MARS 2021

relatif à

l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 175'000.00 au maximum (sous déduction de la participation financière des partenaires concernés) **pour couvrir les frais liés à la revalorisation de la partie supérieure des chemins et à la mise en scène de l'offre touristique aux Rochers-de-Naye**

Date de la commission : lundi 15 février 2021 à 19h.00
Salle du Conseil communal – Rue du They 1





Table des matières

1.	Objet du préavis	1
2.	Préambule	1
3.	Contexte.....	1
4.	Enjeux identifiés.....	2
4.1.	Connaissance / Compréhension de l'offre disponible sur le site (information et orientation).....	2
4.2.	Sous exploitation du potentiel lié aux Grottes de Naye.....	2
4.3.	Accessibilité et déplacement sur le site	2
5.	Réponses et perspectives	2
5.1.	Signalétique directionnelle et d'accueil aux Rochers-de-Naye, à Jaman et à Montreux ..	2
5.2.	Valorisation / Mise en scène de l'expérience touristique « Grottes de Naye »	3
5.3.	Chemin « Panoramique » et accès aux sommets.....	3
6.	Etat actuel et évolution envisagée pour les éléments concernés	3
6.1.	Nouvelle signalétique d'accueil aux Rochers-de-Naye, à Montreux et à Jaman.....	3
6.1.1.	Plan de l'offre	3
6.1.2.	Etat actuel	4
6.1.3.	Projet.....	4
6.2.	Valorisation / Mise en scène de l'expérience touristique « Grottes de Naye »	5
6.2.1.	Plan	5
6.2.2.	Etat actuel	5
6.2.3.	Projet.....	6
7.	Elargissement, requalification et nivellement du sentier pédestre « Panoramique » du Jardin Alpin jusqu'au Belvédère Ouest (vue sur le Lac Léman)	6
7.1.	Plan	6
7.2.	Etat actuel	7
7.3.	Projet.....	7
8.	Coûts des travaux	8
9.	Enquête publique	8
10.	Programme des travaux	8
11.	Aspects financiers – Personnel et environnement	8
11.1.	Financement et conséquences financières.....	8
11.2.	Participation / subvention	9
11.3.	Montant net à charge de la Commune de Veytaux.....	9
11.4.	Effets sur le personnel communal.....	9
11.5.	Impact sur l'environnement	9
12.	Conclusion	10





Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité de Veytaux sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 175'000.00 au maximum (sous déduction de la participation financière des partenaires concernés), pour couvrir les frais liés à la revalorisation de la partie supérieure des chemins et à la mise en scène de l'offre touristique aux Rochers-de-Naye.

Le montant à charge de la Commune de Veytaux s'élève à CHF 40'000.00, dont CHF 30'000.00 de prestations internes.

2. Préambule

La Municipalité relève que la réalisation de cette étude, l'établissement des coûts et les différents contacts ont été entrepris par la Promove, qu'elle remercie d'avoir mené à bien cet important et ambitieux projet.

Etant donné que ces travaux se situent entièrement sur le territoire de la Commune de Veytaux, il appartient à celle-ci d'entreprendre les démarches nécessaires pour la demande de la subvention cantonale LADE (Loi sur l'appui au développement économique).

La répartition des frais liés à la réalisation de ces travaux se fera entre plusieurs partenaires (Commune de Veytaux, Commune de Montreux, MVT, Promove, FET et CITS), selon le détail donné au paragraphe 11.2 ci-après. Il est à noter que la participation financière de chacun des partenaires est conditionnée à celle de tous les autres, et à l'octroi de la subvention LADE.

3. Contexte

L'exploitation du site des Rochers-de-Naye remonte à la construction de la ligne Glion-Rochers-de-Naye il y a 125 ans (prolongement de la ligne jusqu'à Montreux en 1909). Au départ à vocation uniquement touristique, la ligne et le site ont vu leur usage se développer et se diversifier au cours de l'histoire. Aujourd'hui, les Rochers-de-Naye sont à la fois un site touristique (été principalement), un site sportif, et une station de ski. La ligne elle-même, sur sa partie inférieure, est devenue l'un des axes de transport public de la Commune de Montreux, faisant le lien entre le centre et les villages des hauts.

Le matériel roulant desservant les Rochers-de-Naye est appelé à être remplacé par des automotrices modernes, satisfaisants aux normes LHand (Loi sur l'égalité pour les handicapés) tout en permettant de réduire le temps de parcours et en augmentant le confort des voyageurs. Cette perspective a suscité une réflexion de fonds, réunissant tous les acteurs concernés, quant à l'avenir du site et à son positionnement. Il apparaît en effet clairement que les Rochers-de-Naye, en tant que destination touristique permettant de vivre une expérience alpine à proximité immédiate d'un axe de transit principal et du monument le plus visité de Suisse, recèle un potentiel qui n'est, aujourd'hui, que faiblement exploité.

L'étude « Vision Rochers-de-Naye 202x », menée en 2018, a permis de valider le potentiel du site et d'imaginer ce qu'il pourrait devenir, dans une approche moderne et ambitieuse. Sa concrétisation n'est toutefois pas à l'ordre du jour compte tenu des enjeux financiers et de la situation spécifique de la Société Transports Montreux-Vevy-Riviera (MVR), propriétaire des infrastructures et des bâtiments aux sommets.

Cette étude a toutefois identifié quelques enjeux, indépendants des infrastructures précitées, auxquels une réponse pragmatique pourrait être amenée immédiatement. Réalisables dans une enveloppe financière raisonnable, ces initiatives permettraient déjà d'apporter un nouveau souffle aux Rochers-de-Naye et d'en améliorer l'attractivité sans plus attendre. Ceci en conservant la possibilité, lors d'étapes ultérieures, d'intégrer ces premières réalisations à la vision globale imaginée, si celle-ci venait à se concrétiser.



Moyennent la réalisation des projets exposés ci-après, et en coordination avec une redynamisation, via l'office du tourisme (partenaire du projet), de la commercialisation du produit « Rochers-de-Naye » auprès du public prioritaire ciblé (clientèle suisse-allemande, familles, sportifs à la recherche d'expérience hors du commun, adeptes du tourisme doux et des paysages exceptionnels), cette revalorisation doit contribuer à diversifier l'offre de la Riviera, et ainsi favoriser la durée des séjours touristiques, un enjeu prioritaire du développement de la destination.

4. Enjeux identifiés

4.1. Connaissance / Compréhension de l'offre disponible sur le site (information et orientation)

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de panneaux d'accueil présentant de manière attractive l'ensemble de l'offre disponible sur le site (constat identique à Jaman et au pied de la ligne ferroviaire à Montreux). L'orientation est uniquement disponible au travers des panneaux de « tourisme pédestre », utilisant une terminologie géographique locale, ne faisant pas nécessairement référence clairement aux points d'intérêts touristiques.

4.2. Sous exploitation du potentiel lié aux Grottes de Naye

Les Grottes de Naye, largement méconnues, constituent pourtant une expérience unique : une entrée et une sortie distincte, sans possibilité de se perdre à l'intérieur, un cheminement relativement aisé pour un public de randonneur correctement équipé, et une position centrale sur le chemin reliant les Rochers-de-Naye à Jaman (avec la possibilité de contourner les grottes pour ceux qui le souhaitent), font de cette particularité géologique une véritable curiosité. Ni gouffre de spéléologie réservé aux initiés, ni « grotte de tourisme », cette expérience recèle un potentiel certain auprès du bon public cible, d'autant plus qu'elle peut se combiner avec la via ferrata voisine.

4.3. Accessibilité et déplacement sur le site

La gare terminus de la ligne ferroviaire n'est pas au sommet des Rochers-de-Naye mais 75 mètres en dessous, dans une combe orientée au Nord-Est. Un belvédère, à proximité immédiate, permet une vue dégagée, plein-Sud, sur le Chablais et les Dents-du-Midi, mais, à l'exception du Restaurant de « Plein-Roc », les autres points d'intérêts (sommets, Jardin Alpin « La Rambertia », belvédère Ouest avec vue sur Montreux et le Lac Léman, arrivée de la via ferrata, ...) nécessitent tous un trajet à pied. A l'heure actuelle, celui-ci se fait sur d'étroits sentiers alpins, inadaptés à un usage par le grand public, peu habitué ou insuffisamment équipé (chaussures de marche).

5. Réponses et perspectives

5.1. Signalétique directionnelle et d'accueil aux Rochers-de-Naye, à Jaman et à Montreux

Création d'une signalétique directionnelle et d'accueil présentant la totalité de l'offre de manière attractive et compréhensible, indépendamment de la langue, et permettant d'identifier les différents points d'intérêts et d'activités proposés à Jaman et aux Rochers-de-Naye.



5.2. Valorisation / Mise en scène de l'expérience touristique « Grottes de Naye »

Cette valorisation comprend :

- La mise en scène de l'expérience « Grottes de Naye » avec thématisation et signalétique adaptée, en amont et en aval ainsi qu'aux gares correspondantes.
- Le déploiement d'un système de prêt du matériel nécessaire.
- Le développement d'une communication spécifique, permettant de valoriser cette offre unique auprès de son public-cible.

5.3. Chemin « Panoramique » et accès aux sommets

Requalification des sentiers existants (élargissement, nivellement) avec pour objectif d'en faire des chemins de type « zermattois » sur gravier (accès simplifié aux familles, usagers en chaussures de ville, poussettes 4x4, etc.), sur la totalité de la « boucle panoramique » et en direction des sommets.

6. Etat actuel et évolution envisagée pour les éléments concernés

6.1. Nouvelle signalétique d'accueil aux Rochers-de-Naye, à Montreux et à Jaman

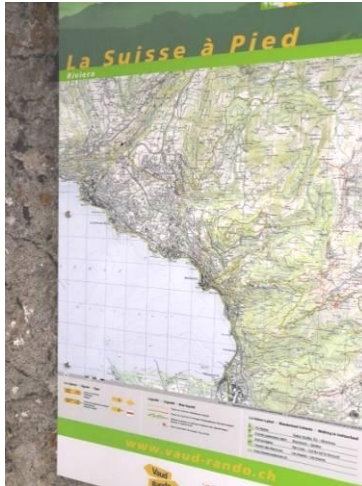
6.1.1. Plan de l'offre

Inventaire des points d'intérêts touristiques (exemple ci-dessous : Rochers-de-Naye)



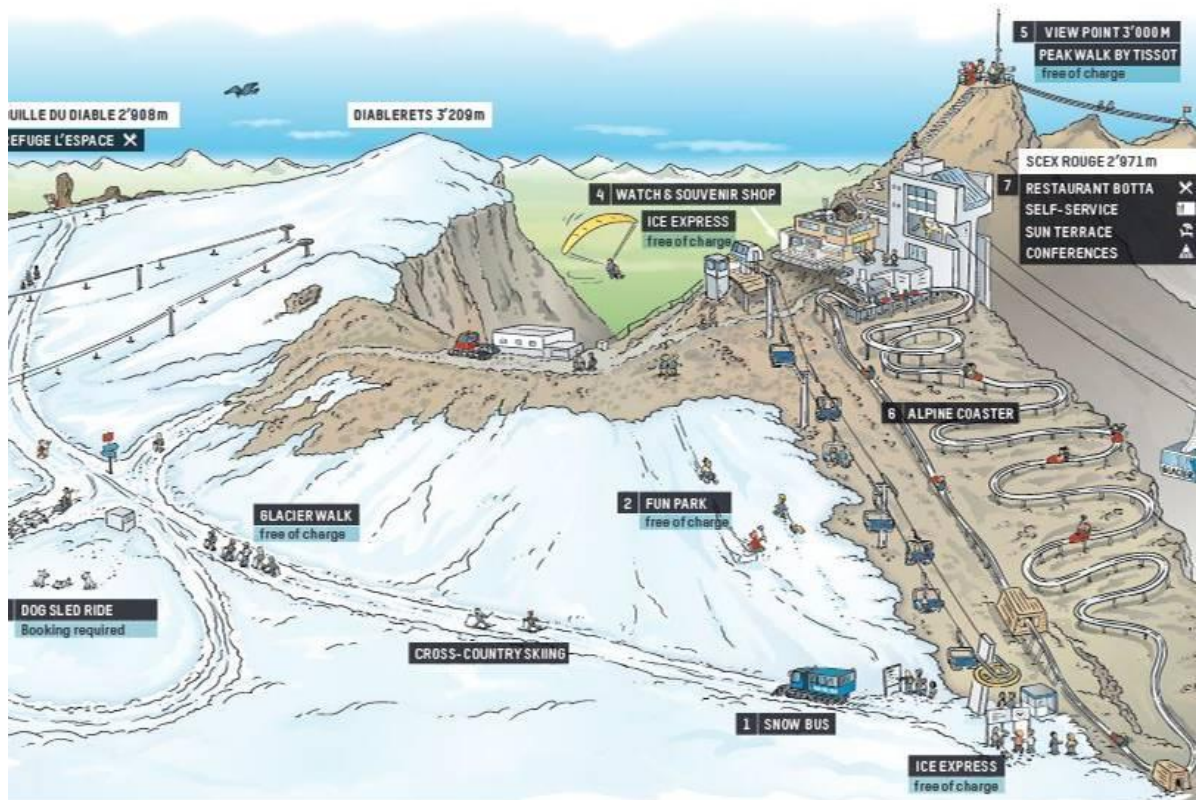
6.1.2. Etat actuel

Essentiellement signalétique de randonnées alpines



6.1.3. Projet

Regrouper en une seule carte, intuitive et dynamique, toutes les attractions de Jaman aux sommets des Rochers-de-Naye (exemple ci-dessous : Glacier 3000)



6.2. Valorisation / Mise en scène de l'expérience touristique « Grottes de Naye »

6.2.1. Plan

Chemin de randonnée passant par les Grottes de Naye pour arriver au sommet



6.2.2. Etat actuel

Entrée (à gauche) et sortie (à droite) des grottes en montant de Jaman aux Rochers-de-Naye



Entrée des grottes



Sortie des grottes



6.2.3. Projet

Le projet prévoit :

- L'amélioration de la signalétique
- Le prêt de matériel
- La mise en scène et communication auprès du public cible (exemple ci-dessous d'idées de communication)



7. **Elargissement, requalification et nivellement du sentier pédestre « Panoramique » du Jardin Alpin jusqu'au Belvédère Ouest (vue sur le Lac Léman)**

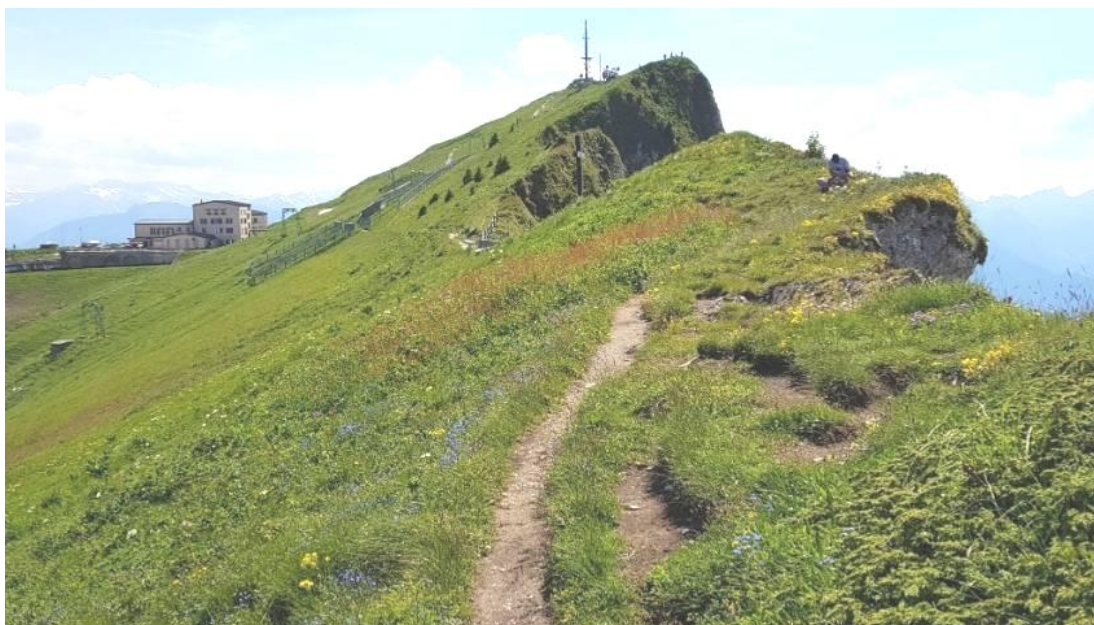
7.1. **Plan**

Sentier allant du Jardin Alpin jusqu'au Belvédère Ouest, vue sur le Lac Léman



7.2. Etat actuel

Sentier de randonnée alpine, largeur réduite, réservé à un public habitué et équipé



7.3. Projet

Elargissement et nivellement du sentier pour en faire un chemin « panoramique » facilement accessible aux familles, touristes,...



8. Coûts des travaux

Le coût des travaux est établi sur la base de soumissions rentrées :

- Nouvelle signalétique d'accueil aux Rochers-de-Naye	CHF	21'736.00
- Nouvelle signalétique d'accueil à Montreux et à Jaman	CHF	21'159.00
- Valorisation / Mise en scène des « Grottes de Naye »	CHF	16'355.00
- Elargissement, requalification et nivellement du sentier pédestre « Fer à Cheval » du Jardin Alpin	CHF	59'650.00
- Prolongement, élargissement et nivellement du sentier accédant au sommet	CHF	10'000.00
- Remplacement des bancs au sommet	CHF	10'000.00
- Transport et support logistique (hélicoptère)	CHF	10'000.00
- Coordination globale du projet (Promove)	CHF	10'000.00
- Divers et imprévus	<u>CHF</u>	<u>11'100.00</u>
Montant total (TTC)	CHF	175'000.00

9. Enquête publique

S'agissant de travaux de minime importance ne modifiant ni la structure actuelle ni le gabarit existant des sentiers, ces travaux sont dispensés d'une mise à l'enquête publique.

10. Programme des travaux

La réalisation de ces travaux, d'une durée de six semaines environ, débutera à la mi-avril 2021 dès la fonte des neiges au sommet.

11. Aspects financiers – Personnel et environnement

11.1. Financement et conséquences financières

Au 31 décembre de l'exercice précédent, les fonds disponibles en trésorerie étaient de CHF 2'872'941.15. Au 3 février 2021, ils se montent à CHF 2'634'742.23.

Sur la base du budget adopté de l'exercice en cours et des crédits d'investissements en cours de réalisation, le financement du présent préavis est assuré par les fonds disponibles en trésorerie en attendant les participations des différents partenaires.

Sur le plan comptable, le montant net de CHF 40'000.00 à la charge de la Commune de Veytaux (paragraphe 11.2) sera supporté financièrement de la manière suivante :

- Prestations internes	CHF	30'000.00
- Prise en charge par le biais du compte 32.3141.04 « entretien des sentiers »	<u>CHF</u>	<u>10'000.00</u>
Total des coûts de la Commune de Veytaux (paragraphe 11.2)	CHF	40'000.00



11.2. Participation / subvention

Le financement de ce projet est assuré par sept partenaires qui se sont engagés financièrement, et ont accepté les montants qui sont à leur charge, selon la répartition décrite ci-dessous :

- Commune de Veytaux (23%)			
• Gestion de projet « cheminements »	CHF	10'000.00	
• Travaux réalisés par les services communaux	CHF	20'000.00	
• Cheminements, signalétique et mise en scène des Grottes de Naye	<u>CHF</u>	<u>10'000.00</u>	CHF 40'000.00
- Commune de Montreux (6%)			
• Participation signalétique Jaman et Montreux	CHF	5'000.00	
• Participation mise en scène des Grottes de Naye	<u>CHF</u>	<u>5'000.00</u>	CHF 10'000.00
- Taxe de séjour (9%)			
• Pré-Projet	CHF	5'000.00	
• Signalétique et mise en scène des Grottes de Naye	<u>CHF</u>	<u>10'000.00</u>	CHF 15'000.00
- Fondation pour l'Équipement Touristique Montreux-Veytaux (cheminements) (11%)			CHF 20'000.00
- MVT (6%)			CHF 10'000.00
- Promove (6%)			CHF 10'000.00
- Canton LADE – fonds perdus (40%)			<u>CHF 70'000.00</u>
Montant total (TTC)			CHF 175'000.00

11.3. Montant net à charge de la Commune de Veytaux

Le montant net à la charge de la Commune de Veytaux s'élève à **CHF 10'000.00**.

11.4. Effets sur le personnel communal

La réalisation de ces travaux n'aura pas d'effet sur l'effectif du personnel communal, hormis les travaux ponctuels de remise en état des cheminements et la pose de la signalétique.

11.5. Impact sur l'environnement

Les travaux projetés n'ont pas d'effet sur l'environnement.



12. Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 01/2021 de la Municipalité du 8 février 2021 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 175'000.00 au maximum (sous déduction de la participation financière des partenaires concernés), pour couvrir les frais liés à la revalorisation de la partie supérieure des chemins et à la mise en scène de l'offre touristique aux Rochers-de-Naye ;

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés à la revalorisation de la partie supérieure des chemins et à la mise en scène de l'offre touristique aux Rochers-de-Naye ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 175'000.00 TTC au maximum, sous déduction de la participation financière des partenaires concernés (selon le paragraphe 11.2 ci-dessus) ;
3. de financer cet investissement de la manière suivante :
 - participations des partenaires : CHF 135'000.00 ;
 - trésorerie courante : CHF 40'000.00 ;
4. d'autoriser la Municipalité à supporter financièrement la dépense nette de CHF 40'000.00 à charge de la Commune de Veytaux de la manière suivante :
 - prestations internes : CHF 30'000.00 ;
 - compte 32.3141.04 « entretien des sentiers » : CHF 10'000.00.
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté par la Municipalité le 8 février 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :  C. Chevalley

La Secrétaire :  B. Menétréy



Délégué municipal : Monsieur I. Rinaldi, Conseiller municipal

